

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 MAI 2024 LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 29 Mai à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PODENSAC sous la présidence de Monsieur Dominique CLAVIER, 1^{er} Vice-Président.

Date de convocation : Jeudi 24 Mai 2024

Présents : Laurence DOS SANTOS, Daniel BOUCHET, Christiane CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Bernard DANAY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Mylène DOREAU, Patrick EXPERT, Laëtitia FAUBET, Maryse FORTINON, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Claude CAMINADE, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, Denis PERNIN, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Audrey RAYNAL (jusqu'au point 7), Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Aline TEYCHENEY.

Absents : Catherine BERTIN (Suppléée Laurence DOS SANTOS), Didier CAZIMAJOU (Pouvoir Christiane CAZIMAJOU), Jocelyn DORÉ (Pouvoir Dominique CLAVIER), Bernard DRÉAU (Pouvoir Corinne LAULAN), Laurence DUCOS (Pouvoir Frédéric PEDURAND), Katell EYHRATZ, Thomas FILLIATRE (Pouvoir Françoise SABATIER-QUEYREL), Pierre LAHITEAU (Suppléé Claude CAMINADE), Michel LATAPY, André MASSIEU, Bernard MATEILLE (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Jean-Claude PEREZ (Pouvoir Mylène DOREAU), Audrey RAYNAL (Pouvoir Vincent JOINEAU à partir du point 8), Jean-Patrick SOULÉ (Pouvoir Julien LE TACON).

Secrétaire de séance : Jérôme GAUTHIER

Procès-verbal du conseil communautaire du 10 Avril 2024	UNANIMITE
---	------------------

N°	DELIBERATION	Vote
1	<p>D2024-097 : MODIFICATION DES OUVERTURES DOMINICALES POUR LES COMMERCES DE DETAIL EN 2024</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>DONNE un avis favorable à la modification des jours d'ouverture dominicale des commerces de détail non spécialisé avec les 3 dimanches supplémentaires</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 38 Contre : 2 Corinne LAULAN Bernard DRÉAU</p> <p>Abstention : 0</p>
2	<p>D2024-098 : ATTRIBUTION DE LA CONTRIBUTION 2024 CLIC - DEPARTEMENT DE LA GIRONDE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention annexée à la présente délibération avec le Département de la Gironde et tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération ;</p> <p>AUTORISE le versement d'une cotisation de 28 621,20 € au profit du Département de la Gironde pour l'année 2024 ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes y afférents.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
3	<p>D2024-099 : RENOUELEMENT DE LA COMPETENCE PORTANT SUR UNE PERMANENCE JURIDIQUE D'AIDE AUX VICTIMES SUR LE TERRITOIRE DE LA CDC CONVERGENCE GARONNE AVEC LE SERVICE VICT'AID DE L'INSTITUT DON BOSCO</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention annexée à la présente délibération avec l'association Don Bosco-service VICT'AID - pour l'année 2024 et tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération ;</p> <p>APPROUVE l'attribution d'une subvention de 4 940 euros au titre de l'année 2024 en application de la susdite convention.</p> <p>APPROUVE la mise à disposition d'un local de permanence au sein du Pôle d'accompagnement citoyen situé à Cadillac-sur-Garonne selon le calendrier joint à la convention.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes y afférents.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>

4	<p>D2024-100 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU SOUTIEN DE LA COLLECTE SEPARÉE DES ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS DE PLEIN AIR</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le projet de convention avec l'éco-organisme ECOLOGIC ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer avec ECOLOGIC la convention concernant la collecte séparée des Articles de Sport et de Loisirs de plein air des ménages et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.</p>	UNANIMITÉ																								
5	<p>D2024-101 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU SOUTIEN DE LA COLLECTIVITE SEPARÉE DES ARTICLES THERMIQUES ET JARDIN</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le projet de convention avec l'éco-organisme ECOLOGIC ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer avec ECOLOGIC la convention concernant la collecte séparée des Articles de Bricolage et Jardin Thermiques relevant de la 2° famille mentionnée au II de l'article R. 543-340 et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.</p>	UNANIMITÉ																								
6	<p>D2024-102 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE COLLECTE ET DE FACTURATION DES COMMUNES DE LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET, RIONS ET CARDAN</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>MODIFIE le règlement de de collecte et de facturation de la redevance incitative des communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions et Cardan à l'article 6.1. « Recouvrement »</p> <p>ADOPTE le présent règlement de collecte et de facturation de la redevance incitative joint en annexe.</p>	UNANIMITÉ																								
7	<p>D2024-103 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE COLLECTE ET DE FACTURATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES POUR LES COMMUNES ASSUJETTIS A LA REOM</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>MODIFIE le règlement de de collecte et de facturation des déchets ménagers et assimilés pour les communes assujettis à la REOM à l'article 13.2 « La Facturation »</p> <p>ADOPTE le présent règlement de collecte et de facturation des déchets ménagers et assimilés pour les communes assujettis à la REOM joint en annexe.</p>	UNANIMITÉ																								
8	<p>D2024-104 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2024</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la proposition d'attribution de subventions suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="359 1357 1212 1984"> <thead> <tr> <th>ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES</th> <th>OBJET</th> <th>PROPOSITION COMMISSION 2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PODENSAC ESCRIME</td> <td>Achat de matériel pour le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC</td> <td>1 213.37 €</td> </tr> <tr> <td>CLUB BOULISTE PORTÉSIEEN</td> <td>Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC</td> <td>593 €</td> </tr> <tr> <td>AVENIR PAILLETON</td> <td>Achat de matériel pour le développement de la pratique des enfants de moins de 7ans</td> <td>571€</td> </tr> <tr> <td>CLUB DE TIR DE VIRELADE</td> <td>Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC</td> <td>1 396.5 €</td> </tr> <tr> <td>UAC TENNIS DE TABLE</td> <td>Achat de matériel pour le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC</td> <td>193.8 €</td> </tr> <tr> <td>UAC BOXE</td> <td>Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC</td> <td>1 010 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL GENERAL</td> <td></td> <td>4 977.67 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024.</p>	ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	OBJET	PROPOSITION COMMISSION 2024	PODENSAC ESCRIME	Achat de matériel pour le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC	1 213.37 €	CLUB BOULISTE PORTÉSIEEN	Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC	593 €	AVENIR PAILLETON	Achat de matériel pour le développement de la pratique des enfants de moins de 7ans	571€	CLUB DE TIR DE VIRELADE	Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC	1 396.5 €	UAC TENNIS DE TABLE	Achat de matériel pour le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC	193.8 €	UAC BOXE	Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC	1 010 €	TOTAL GENERAL		4 977.67 €	UNANIMITÉ
ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	OBJET	PROPOSITION COMMISSION 2024																								
PODENSAC ESCRIME	Achat de matériel pour le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC	1 213.37 €																								
CLUB BOULISTE PORTÉSIEEN	Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC	593 €																								
AVENIR PAILLETON	Achat de matériel pour le développement de la pratique des enfants de moins de 7ans	571€																								
CLUB DE TIR DE VIRELADE	Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC	1 396.5 €																								
UAC TENNIS DE TABLE	Achat de matériel pour le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC	193.8 €																								
UAC BOXE	Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC	1 010 €																								
TOTAL GENERAL		4 977.67 €																								

9	<p>D2024-105 : REVISION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE DES SEJOURS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES ET MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR DES SEJOURS DES ACCUEILS DE LOISIRS</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la nouvelle politique tarifaire des séjours estivaux des accueils de loisirs préconisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Application d'un taux d'effort de 2.53% x QF des familles avec un prix plancher de 10 € par journée de séjour et un prix plafond de 42 € par journée de séjour. <p>VALIDE le principe de révision annuelle de la politique tarifaire des séjours en accueil de loisirs afin qu'elle demeure cohérente avec les objectifs de financement de 21% d'ici 2026 ;</p> <p>VALIDE les termes du règlement intérieur des séjours des accueils de loisirs 2024 avec notamment la mise en place d'un critère social qui réservera 25% des places de chaque séjour aux quotients familiaux inférieurs à 600 ;</p> <p>DIT que les budgets nécessaires sont inscrits au budget 2024 ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec cette délibération.</p>	UNANIMITÉ
10	<p>D2024-106 : MODIFICATION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS SUR LES BUDGETS EN M4 ET M49</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la modification des amortissements tel que défini dans le tableau ci-dessus concernant les budgets annexes 66025 SPANC, 66035 Ordures ménagères Garonne, 66036 Déchets ménagers Podensac et 66053 Pontons ;</p> <p>AUTORISE monsieur le Président à signer tout document afférent à la mise en application de cette délibération.</p>	UNANIMITÉ
11	<p>D2024-107 : ADOPTION DES CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET PRINCIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>STATUE sur l'extinction de la totalité des créances ci-annexées ;</p> <p>NOTE que les créances éteintes seront imputées au chapitre 65- Autres charges de gestion courante, sur l'article 6542- créances éteintes, sur le budget 66 000 de l'exercice en cours</p> <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
12	<p>D2024-108 : ADOPTION DES CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE 660 35 (RIVE DROITE)</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>STATUE sur l'extinction de la totalité des créances ci-annexées ;</p> <p>NOTE que les créances éteintes seront imputées au chapitre 65- Autres charges de gestion courante, sur l'article 6542- créances éteintes, sur le budget annexe ORDURES MENAGERES GARONNE 660 35 de l'exercice en cours</p> <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
13	<p>D2024-109 : ADOPTION DES CREANCES ETEINETES SUR LE BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36 (RIVE GAUCHE)</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>STATUE sur l'extinction de la totalité des créances ci-annexées ;</p> <p>NOTE que les créances éteintes seront imputées au chapitre 65- Autres charges de gestion courante, sur l'article 6542- créances éteintes, sur le budget annexe DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36 de l'exercice en cours</p> <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ

14	<p>D2024-110 : CLOTURE DES AP-CP ET DES AE-CP CREATION DES AP-CP 2024</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>DECIDE de clôturer les AP-CP et AE-CP ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2017-01- ELABORATION D'UN PLUI-ETUDE DE CENTRALITE • 2017-02 - PROGRAMME HAUT DEBIT (démarrage en 2019) • 2023-01 - OPAH AECP (démarrage en 2023) <p>DECIDE l'ouverture des AP-CP ci-dessous dans les conditions ci-exposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024_01 - APCP-VOIRIE 2024-2028 • 2024_02 - APCP-GYMNASE CADILLAC • 2024_03 - APCP-TERRAIN FAMILIAL LOCATIF • 2024_04 - APCP-PARC VEHICULES CDC • 2024_05 - APCP-TOURISME • 2024_06 - APCP-AIRE DE CAMPING-CAR • 2024_07 - APCP-OPAH • 2024_08 - APCP-INVESTISSEMENTS RECURRENTS • 2024_09 - APCP-SOUTIEN ECONOMIQUE ZAE • 2024_10 - APCP-PARC INFORMATIQUE CDC • 2024_11 - APCP-INVESTISSEMENTS MOBILIERS • 2024_12 - APCP-ETUDES DIVERSES • 2024_13 - APCP-COUVERTURE NUMERIQUE TERRITOIRE CDC • 2024_14 - APCP-PLUI ETUDE DE CENTRALITE • 2024_15 - APCP-CRECHE CROQUE LUNE <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
15	<p>D2024-111 : APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 660 00</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la décision modificative N° 1 sur le budget principal n°66000</p>	UNANIMITÉ
16	<p>D2024-112 : APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE 660 35 - RIVE DROITE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la décision modificative N° 1 sur le budget annexe ORDURES MENAGERES GARONNE n°66035</p>	UNANIMITÉ
17	<p>D2024-113 : APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36 - RIVE GAUCHE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la décision modificative N° 1 sur le budget annexe DECHETS MENAGERS PODENSAC 66036.</p>	UNANIMITÉ
18	<p>D2024-114: CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE - SERVICE DES SPORT (CAP 33)</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le recours à un emploi non permanent à temps complet d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) (filière sportive, catégorie B) dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité ou à la mise à disposition d'un personnel par une association sportive du territoire ou un autre collectif dans le cadre du dispositif estival CAP 33 ;</p> <p>INSCRIT les crédits au budget principal 2024.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette délibération</p>	UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H30.

Fait à Podensac,
LE 1^{er} VICE-PRESIDENT, DOMINIQUE CLAVIER
Conformément aux articles L.2122-14 et L.2122-17
du Code général des collectivités territoriales




Signé électroniquement par Dominique CLAVIER
Date de signature : 06/06/2024
Qualité : Préfet des Finances Convergence Garonne

MIS EN LIGNE LE : 06/06/2024